

DICTIONNAIRE

PORTATIF ET ABREGÉ

DES LOIX ET REGLES DU PARLE- MENT PROVINCIAL DU BAS CANADA,

Depuis son établissement par l'acte de la 31me. an-
née du Regne de Sa très Gracieuse Majesté GEORGE
III. Ch. XXXI. jusques et compris l'an de notre
Seigneur 1805.

A QUEBEC

Imprimé et se vend chez JOHN NEILSON rue la Montagne

N^o. 3, 1806.